Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 59/1968 (1968)

Rubrik: Chroniques scolaires

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Chroniques scolaires

FRIBOURG

L'école fribourgeoise est en pleine mutation en ce moment. Ses problèmes sont d'une part des problèmes particuliers, d'autre part des problèmes qui se posent dans tous les cantons romands. C'est à la Commission des Études qu'il appartient de se pencher sur eux, et elle ne s'en est pas privée au cours de l'année 1967. Elle s'est occupée entre autres de l'avenir de l'Ecole normale des instituteurs, que la perspective d'un agrandissement de ses locaux imposait d'examiner d'une manière globale.

Deux questions d'importance devaient être résolues préalablement:

1. Fallait-il maintenir la formation des maîtres primaires dans son cadre traditionnel (Ecole normale), ou fallait-il au contraire imposer aux futurs maîtres d'avoir préparé d'abord leur baccalauréat, ainsi que le souhaitaient certains intéressés?
2. Si l'on renonçait à la formule du baccalauréat, fallait-il envisager d'agrandir l'Ecole normale de la Rue de Morat, en lui conservant la même destination, c'est-à-dire le maintien sous son toit des élèves de sexe masculin romands et alémaniques, ou fallait-il au contraire faire de l'Ecole normale actuelle une école mixte pour la partie allemande du canton, et construire une nouvelle école mixte pour les élèves francophones?

La Commission des Etudes a préavisé le maintien des statuts en vigueur. Toutefois, aucune décision définitive n'est encore prise, et l'étude de cette question se poursuivra en 1968, en raison de développements inattendus.

Si nous analysons maintenant l'activité des différents secteurs primaire, secondaire et universitaire, relevons tout d'abord:

A. *Dans le cadre de l'enseignement primaire*, l'activité des commissions pédagogiques, qui s'est concrétisée de la manière suivante:

1. Sur le plan cantonal:

La Commission réduite du nouveau guide et plan d'études a mis définitivement au point les textes concernant les notes méthodologiques et le programme proprement dit, en vue de l'impression intervenue en août dernier;
la Commission des moyens audio-visuels, à la suite d'une enquête effectuée auprès des enseignants fribourgeois et de quelques écoles des cantons romands, a établi un inventaire des moyens existant dans les écoles, et, au vu des besoins actuels, met au point un programme de réalisation de séries géographiques de diapositives; des cours de formation ont été organisés durant l'été;
la Commission des écoles enfantines, afin de préciser les conditions possibles de subventionnement de ces écoles par le canton, a établi

un projet de programme type pour la formation des institutrices de ce degré;
la Commission des écoles terminales a pour tâche de préciser le programme destiné à ce secteur nouveau de l'enseignement et de déterminer les conditions d'admission à ces écoles, dont la dénomination officielle doit encore être trouvée;
la Commission pour l'éducation cinématographique a élaboré un programme d'initiation cinématographique destiné à tous les échelons d'enseignement, du degré primaire à celui du secondaire supérieur; elle a encore organisé, à l'Université, deux sessions dirigées par M. et Mme Agel; ces sessions, dont le retentissement a largement dépassé les frontières du canton, ont obtenu un remarquable succès. En outre, deux cours de formation des maîtres ont aussi eu lieu à Fribourg, l'un destiné aux enseignants primaires et secondaires, l'autre aux maîtres chargés de cours postscolaires;
la Commission réduite du manuel d'éducation civique a revu complètement le texte d'une brochure et l'illustration est en train d'être réalisée afin de pouvoir sans tarder passer à l'impression;
la Commission réduite des fiches de géographie (5e et 6e classes) a, en vue d'une réédition (les dix mille exemplaires édités à fin 1963 étant déjà épuisés), procédé aux modifications et améliorations nécessaires;
la Commission du manuel de géographie pour les 3e et 4e classes, après le choix des grandes lignes du programme, aborde un premier projet de réalisation.

2. *Sur le plan romand:*

Le canton de Fribourg participe aux travaux de la Commission romande de téléscolaire, du GRETI (Groupe romand pour l'étude des techniques d'enseignement), de la Commission romande pour l'unification de la terminologie grammaticale, de la Commission chargée de l'édition d'une carte de géographie de la Suisse, de la Commission s'occupant de l'apprentissage de la lecture, de la CIRCE (Commission intercantonale romande pour la coordination des programmes de l'enseignement primaire), de la Commission romande pour l'édition d'un manuel de lecture pour les 3e et 4e classes primaires.

Relevons en outre ce qui a déjà été réalisé au plan de la coordination scolaire intercantonale, dont pouvoirs publics et enseignants se préoccupent de plus en plus. Les chefs des départements romands de l'Instruction publique ont décidé à l'unanimité de créer la CIRCE, commission interdépartementale romande de coordination de l'enseignement, qui aura pour mission essentielle d'examiner les conditions de mise en application du programme romand pour les quatre premières années de l'école primaire, à partir des documents présentés par la CIPER. La conférence, qui fait appel à des experts et spécialistes théoriciens ou praticiens de l'enseignement primaire, a déjà abordé l'étude des modalités d'expérimentation des programmes de calcul et de français.

La conférence des chefs de service de l'enseignement primaire fonctionne depuis 1965.

En ce qui concerne l'administration scolaire, la conférence a examiné des objets tels que: regroupements scolaires et transport des écoliers; critères d'engagement des instituteurs remplaçants, statut des institutrices mariées, épreuves des examens et échelle des notes, etc.

La conférence a proposé aux chefs de départements des cantons romands la création de groupes de travail pour étudier des questions se rapportant aux programmes, aux méthodes et à l'édition commune de moyens d'enseignement. Dans ce domaine, on peut se réjouir de quelques réalisations: édition d'une carte de géographie de la Suisse (6 cantons), mise en activité de groupes de travail pour s'occuper de l'apprentissage de la lecture, de l'enseignement de la grammaire, de l'édition d'un précis de terminologie grammaticale, de l'édition commune d'un livre de lecture pour les élèves des 3e et 4e années.

La conférence reprendra en 1968 les propositions qui avaient été faites en vue de l'édition commune d'un livre d'histoire du degré moyen, d'un manuel de géographie de la Suisse, d'un choix de lectures pour les classes de 5e et 6e années.

Une attention spéciale a été portée en outre aux classes d'orientation, dont deux groupes de spécialistes, l'un de langue française, l'autre de langue allemande, ainsi que les membres du Centre de recherches pédagogiques, se sont occupés régulièrement au cours de cette année.

Sont admis dans les classes d'orientation les jeunes qui n'ont plus tout à fait la mentalité d'écoliers primaires, mais sont doués d'une forme d'intelligence, d'une tournure d'esprit différente de celle des élèves du niveau secondaire. Cette admission doit constituer une promotion et non une relégation. Dans de telles classes, les jeunes ont l'occasion de suivre un enseignement à leur mesure et d'y acquérir une formation adaptée à leurs aptitudes, qui leur permettra, par exemple, d'entrer en apprentissage, au même titre que leurs camarades ayant fréquenté l'école secondaire.

Notre Direction et les inspecteurs scolaires, attentifs aux problèmes pédagogiques, financiers et sociaux que soulève actuellement le maintien de certaines classes rurales dont les effectifs s'amenuisent d'année en année, conscients également de la nécessité de garder dans les campagnes un corps enseignant qualifié et de promouvoir un enseignement adapté aux exigences actuelles, ont mené durant les vacances d'été une vigoureuse campagne de regroupements scolaires. Sur la base d'une étude statistique et prospective, le Conseil d'Etat prenait, le 18 juillet 1967, un arrêté supprimant notamment les classes dont les effectifs sont insuffisants et imposant le jumelage d'écoles à tous les degrés.

Cette campagne a abouti à un indéniable succès. En deux mois, 31 communes se sont groupées pour assurer l'instruction primaire de leurs écoliers: 5 en Gruyère (Grandvillard et Villars-sous-Mont; Hauteville, Corbières et Villarvolard), 13 en Glâne-Veveyse (Billens et Hennens; Ecublens, Promasens, Auboranges, Blessens, Eschiens et Villangeaux; Grangettes, Châtelard et Estévenens), 9 dans la Broye (Seiry, Chapelle-Coumin et Prévondavaux), 4 dans le Lac (Meyriez et Courgevaux; Burg et Altavilla).

Dans de nombreux cas, étant donné les distances importantes qui séparent les localités, le transport des écoliers par autobus a été organisé. L'Etat, devant le coût de cette opération — contrebalancé par le fait qu'une économie de 8 maîtres a ainsi été réalisée — tient compte dans une large

mesure de la situation financière des communes et leur vient en aide de façon appropriée.

Le mouvement, si heureusement amorcé en 1967, va se poursuivre et s'accélérer. D'autres communes, très nombreuses encore, se préparent à cette réorganisation de structure.

B. *Dans le cadre de l'enseignement secondaire:*

1. *Ecoles secondaires du degré inférieur:* le fait le plus remarqué dans les écoles secondaires du degré inférieur est l'accroissement des effectifs des élèves de sexe féminin. Cette évolution est réjouissante en soi, mais elle pose des problèmes difficiles à résoudre: manque de locaux et refonte de l'enseignement ménager en particulier.
   D'autre part, deux tendances contradictoires se manifestent: les uns voudraient que tous les élèves sortant de l'école primaire, sans exception, passent par l'école secondaire; les autres estiment qu'il ne faut donner accès à l'enseignement secondaire qu'aux seuls jeunes gens qui réunissent les facultés indispensables pour en profiter pleinement. La dernière formule semble la bonne et les classes d'orientation professionnelle de l'école primaire accueilleront probablement les élèves qui ne seront pas reçus dans les écoles secondaires.
   Une attention particulière a été portée aux relations de l'école et de la famille. Les écoles secondaires ont le souci et le désir d'intéresser toujours davantage les familles à la cause de l'éducation et les convient régulièrement aux manifestations qui se déroulent au cours de l'année scolaire. La franchise que permet la discussion entre parents et éducateurs peut contribuer à résoudre les problèmes psychologiques et pédagogiques actuels et à confronter des points de vue souvent divergents. Relevons enfin l'utilité des séances d'information sur les métiers qui peuvent solliciter l'intérêt de la jeunesse.

2. *Enseignement secondaire supérieur:*

   a) Lycée cantonal de jeunes filles: le nombre croissant des admissions au Lycée cantonal de jeunes filles a nécessité l'installation d'un pavillon provisoire de deux classes. L'édification d'un second est à l'étude. Le Lycée cantonal de jeunes filles est actuellement à la croisée des chemins. Il importe de revoir son statut et de lui permettre de recevoir au cours de ces prochaines années le plus grand nombre de jeunes Fribourgeoises désireuses de faire des études secondaires complètes.

   b) Collège St-Michel: durant l'année 1967, il a beaucoup été question de l'orientation scolaire et particulièrement de l'aide apportée aux grands élèves qui se trouvent devant le choix d'une carrière académique. Après examen de la question dans le groupe d'étude « Secondaire supérieur — Vie fribourgeoise », où des représentants qualifiés de diverses professions rencontrent des membres du corps professoral et des élèves des classes terminales

du Collège, on a fait appel à un spécialiste de l'orientation vers les carrières universitaires en la personne de M. Jean-Blaise Dupont, de La Tour-de-Peilz, professeur à l'Université de Lausanne et à l'Institut des sciences de l'éducation, à Genève. Outre une information sur les diverses carrières académiques et les études qui y conduisent, au moyen de conférences données par des praticiens de ces professions, les grands élèves peuvent bénéficier de consultations personnelles et gratuites auprès de M. Dupont.

C. *L'Université :*

Elle a atteint et dépassé le chiffre de 3000 étudiants et auditeurs. Il est à peine nécessaire de relever à quel point cet afflux d'étudiants modifie la physionomie de notre haute école. Cette dernière est placée, comme ses sœurs de Suisse et du monde, en face de choix impératifs. Le Conseil d'Etat a créé par arrêté deux commissions chargées de s'occuper des questions universitaires. La première est une Commission consultative pour les problèmes universitaires, qui doit assurer une meilleure liaison entre l'Université et le peuple fribourgeois. A cet effet, ses membres ont été choisis dans les milieux politiques, universitaires, économiques et sociaux. En outre, une Commission d'étude pour la réforme de l'Université et la révision de la loi sur l'Université a pour tâche d'examiner comment les structures universitaires pourront être adaptées à l'évolution actuelle. Une certaine convergence de ces démarches est d'ailleurs à relever entre les différents cantons universitaires. Tous sont placés simultanément devant la nécessité de mettre leur haute école à l'heure fédérale, à l'heure de la coordination et à l'heure d'une nouvelle définition des rapports des enseignants et des enseignés. En outre, les méthodes d'enseignement et la relation entre cours magistraux et exercices pratiques appellent une refonte. Certaines Facultés avaient d'ailleurs amorcé le processus de rénovation avant que les événements qui sont dans toutes les mémoires lui confèrent le prestige de l'urgence. C'est ainsi que la Faculté de théologie a réalisé une réforme des études et introduit un nouveau plan d'études qui fonctionnent l'une et l'autre à la satisfaction des professeurs et des étudiants.

Une Commission se penche enfin sur l'agrandissement nécessaire des bâtiments de l'Université. Elle s'occupe actuellement essentiellement de l'agrandissement des locaux de Miséricorde où sont abritées les Facultés de sciences morales.

L'auteur de cette chronique pendant de longues années, M. Paul Esseiva, a sollicité de nous un congé d'un an pour continuer l'activité de conseil en organisation scolaire qu'il avait amorcée au Rwanda en 1964. Il a été remplacé à la tête du secteur de l'enseignement secondaire et de l'enseignement ménager par M. Jean-Claude Bovet, jusqu'alors secrétaire des écoles de la Ville de Fribourg, qui mettra sa longue expérience administrative et sa connaissance approfondie des problèmes scolaires au service d'un secteur particulièrement important de l'enseignement. Quant au secteur des affaires universitaires, il relève désormais du soussigné.

JEAN-CLAUDE GAUTHIER

GENÈVE

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Inspectorat. — Pour le 1er septembre 1967, le Conseil d'Etat a pourvu au remplacement de M. Lucien Dunand, inspecteur de l'enseignement des travaux manuels, et de M. Louis Sauthier, inspecteur de l'éducation physique, qui ont atteint tous deux l'âge de la retraite après 35 années de service au sein du département. Les deux nouveaux inspecteurs sont, pour les travaux manuels, M. Pierre Demole, et pour l'éducation physique, M. Jean Hertig. D'autre part, en raison de l'augmentation continue du nombre des classes, une inspectrice et un inspecteur d'écoles primaires supplémentaires ont été nommés pour le 1er janvier 1968; il s'agit de Mme Marthe Ostermann et de M. Maurice Janin.

Elèves. — Au 31 décembre 1967, l'enseignement primaire comptait 26 418 élèves, répartis dans 1052 classes. Par rapport à 1966-1967, le nombre total des classes s'est accrû de 52 unités.

Personnel. — Le problème du recrutement du personnel enseignant demeure l'un des soucis majeurs du département. La suppression du concours d'admission aux études pédagogiques a eu d'heureux effets puisqu'elle a permis de doubler à peu près le nombre des brevets délivrés. Cependant, l'augmentation enregistrée ne permet que d'assurer le mouvement annuel du personnel, non de couvrir les besoins engendrés par l'ouverture de classes nouvelles. Afin de tenter d'améliorer le recrutement par la voie normale, le département, en accord avec les associations professionnelles, a adopté les diverses mesures ci-après: admission aux études pédagogiques, de cas en cas, de candidats étrangers ou de plus de 40 ans; intensification de la propagande auprès des élèves des classes terminales de l'enseignement secondaire supérieur, grâce à la publication d'une plaquette d'information sur le métier d'enseignant; organisation, en liaison avec les Cours commerciaux de Genève, qui mettent sur pied les cours nécessaires depuis plusieurs années déjà, d'un encadrement officiel pour les personnes qui préparent l'examen de culture générale institué par le département. D'autre part, le département a procédé à une deuxième stabilisation de suppléants. Une telle mesure vise à assurer au département, pendant plusieurs années, le concours de suppléants bien qualifiés et à accorder aux suppléants concernés — une cinquantaine, en l'occurrence — au rang qui est le leur, la qualité de fonctionnaires de l'administration cantonale, avec accès à la qualité de sociétaire à part entière de la caisse de retraite.

Enseignement. — Le nouveau programme d'enseignement des sciences, introduit l'an passé en 6e année, a été étendu cette année aux degrés 4 et 5. Plusieurs classes des degrés 2 et 3 expérimentent un nouveau programme d'arithmétique, qui repose sur une conception moderne de la mathématique.

Perfectionnement. — La direction de l'enseignement primaire a offert au corps enseignant, en dehors des heures de classe, deux cours facultatifs

qui ont remporté un vif succès. L'un concernait l'initiation aux mathématiques modernes, l'autre consistait en une série de séances de laboratoire de sciences, au cours desquelles les maîtres avaient l'occasion de s'exercer à manipuler l'abondant matériel de démonstration mis à la disposition des écoles.

Moyens d'enseignement. — L'économat cantonal a procédé, pour septembre 1967, à la livraison des nouveaux manuels suivants: manuel de sciences (degrés 4 et 5); cahier d'exercices de conjugaison (degré 6); fiches musicales (destinées aux maîtresses de la division préparatoire); classeur d'éducation routière (remis aux titulaires des degrés 2 à 9). En outre, le Centre de documentation pédagogique a édité et distribué aux maîtres deux séries de notes méthodologiques: « Géométrie » et « Grammaire — Terminologie / Modèles d'analyse ».

Classes de neige (hiver) et classes à la montagne (printemps et automne).— Le département enregistre une évolution réjouissante de ces classes, qui ont passé en une année de 61 à 74 (classes de neige) et de 29 à 46 (classes à la montagne).

Coordination scolaire entre les cantons romands. — La Commission interdépartementale romande pour la coordination de l'enseignement (CIRCE), créée par la Conférence romande des chefs de départements de l'Instruction publique en automne 1967, a appelé à sa présidence un Genevois, M. Roger Nussbaum, directeur des études pédagogiques. Chargée de mettre au point, en première urgence, un programme commun de français et d'arithmétique pour les quatre premiers degrés de la scolarité obligatoire, la CIRCE pourra compter, dès le 1er septembre 1968, sur la collaboration à plein temps de M. André Neuenschwander, inspecteur d'écoles à Genève, nommé aux fonctions de délégué de la CIRCE par la Conférence romande des chefs de départements de l'Instruction publique.

ARMAND CHRISTE
directeur de l'enseignement primaire

SERVICE DE LA RECHERCHE SOCIOLOGIQUE

Depuis le début de l'année, le service a été restructuré par la création d'une section spécialisée d'organisation et de traitement de l'information. Le personnel de cette section doit s'occuper dorénavant de l'ensemble des problèmes d'études, d'analyses et de programmation des applications de traitement électronique de l'information du département de l'Instruction publique. La première tâche de la section consistera à réorganiser les travaux actuellement déjà exécutés sur machines électroniques en vue de leur regroupement sur le nouvel équipement récemment acquis par l'Etat de Genève (CDC 3800 et 160-A).

En plus des travaux qui ont donné lieu aux publications énumérées à la fin de cette chronique, le service s'est chargé durant l'année écoulée, de la création d'un fichier électronique de l'ensemble des étudiants de l'Université de Genève. Ce fichier est utilisé pour l'application de la loi sur l'encouragement aux études et sert donc à la fois à la détermination du droit

à l'exonération des taxes de cours et au calcul d'allocations d'études éventuelles. Ce même fichier a permis d'élaborer les statistiques demandées par le Conseil suisse de la science pour les deux semestres de l'année 1967-68. Enfin, la liste semestrielle des étudiants que l'Université éditait jusqu'à maintenant en typographie, est dorénavant écrite par un ordinateur, réduite par un procédé photographique et imprimée en offset. Cet ensemble de travaux illustre bien les avantages que l'on peut tirer de la mécanisation des fichiers scolaires grâce au cumul, sur un seul fichier, de toute une série de travaux qui devaient, autrefois, être traités par des fichiers séparés.

Rapports et publications d'ordre scolaire:

Du Pasquier (Jean-Noël): *Répartition géographique des élèves du Collège et de l'Ecole supérieure de jeunes filles. Situation actuelle et perspectives d'évolution.* Décembre 1967 /S. 67.08.

Du Pasquier (Jean-Noël): *Prévisions des besoins en maîtres pour l'enseignement enfantin et primaire 1967-1977.* Janvier 1968 /S. 68.01.

Hutmacher (Walo): *Esquisse d'une méthode de prévision des besoins en praticiens-dentistes pour la Suisse romande et le canton du Tessin.* Mars 1968 /S. 68.02.

Du Pasquier (Jean-Noël) et Moeckli (G.): *Recensement 1967. Prévisions 1968-1973 des élèves de l'enseignement public et privé du canton de Genève.* Avril 1968 /S. 68.03.

Walo Hutmacher
directeur du service de la recherche sociologique

SERVICE DE LA RECHERCHE PÉDAGOGIQUE (SRP)

Le secteur des *mathématiques* est actuellement le plus important; nous signalerons quatre recherches:

La première, ayant trait à la géométrie, avait pour but de jeter les bases d'une comparaison entre deux moments de l'enseignement de cette discipline caractérisés par deux manuels: celui qui fut en usage jusqu'en juin 1968 et celui qui prend sa relève et a pour auteurs MM. A. Christe et J.-J. Dessoulavy.

Les trois autres recherches se placent sous le signe de la mathématique nouvelle:

Le SRP coopère à la mise en place du programme expérimental de mathématique élaboré, pour les degrés 2, 3 et 4 de l'école primaire, par une commission cantonale. Le SRP assurera, entre autres, la préparation des instruments propres à mesurer l'efficacité du programme comme celle des méthodes nouvelles qu'il implique.

Le SRP a préparé, pour 1968-1969, des épreuves d'arithmétique (degrés 3 à 6) qui auront lieu au début de chaque trimestre et à fin juin 1969. Outre leur utilité immédiate, les documents recueillis serviront de terme de référence pour les études ultérieures relatives à l'introduction de la mathématique nouvelle.

Une recherche sur le raisonnement arithmétique a été entreprise à partir d'un test spécial introduit dans la batterie des épreuves pédagogiques organisées à la demande du Cycle d'orientation, dans le degré 6.

Dans le domaine du *français*, les études relatives à l'efficacité des fascicules d'entraînement en orthographe et en conjugaison permettront d'amender ces fascicules avant leur introduction dans les classes.

La recherche sur l'orthographe spontanée (comparaison 1957-1967) se poursuit.

Une recherche sur l'orthographe d'usage, en 5e année, a montré que les documents de travail remis aux maîtres (indication du degré de difficulté des mots et des points critiques) ainsi que des exercices spécifiques permettaient de faire franchir à l'enseignement du vocabulaire orthographique le seuil de rendement de 90 %.

Le SRP a été chargé par l'école professionnelle pour l'industrie et l'artisanat, d'une enquête sur la compréhension de la *lecture* chez les apprentis.

Le SRP poursuit ses travaux sur la valeur d'un dispositif régulateur destiné à aider les maîtres à attribuer leurs notes. Des contrôles seront faits au cycle d'orientation pour se rendre compte de la valeur pronostique de cette *évaluation du travail scolaire*.

Le maniement du *dictionnaire* a fait l'objet de plusieurs sondages. Un test général sera soumis à de nombreux élèves de 13 à 15 ans, en Suisse romande, France, Belgique et au Canada.

Le SRP a collaboré à une enquête du Service de santé de la jeunesse à propos d'un cours d'*information sexuelle* donné par deux femmes médecins à des jeunes filles de 15 ans.

En 1968, le SRP a établi des contacts avec des centres de recherches d'Angleterre et d'Ecosse. Il a bénéficié de la collaboration d'étudiants licenciés en psychologie, de Caen et de Lyon.

SAMUEL ROLLER
directeur du service
de la recherche pédagogique

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Problèmes généraux

Par décision du Conseil d'Etat, tous les établissements actuels et futurs d'études gymnasiales pratiqueront la coéducation dès septembre 1969, et constitueront ensemble le Collège de Genève. Pour les distinguer les unes des autres, ces écoles porteront des noms de personnages célèbres dans l'histoire de Genève: le Collège de Genève deviendra le collège Calvin, l'Ecole supérieure de jeunes filles sera appelée collège Voltaire; quant au troisième établissement, en cours de construction, il rappellera le souvenir de Rousseau.

Le département a procédé au renforcement des équipes de direction de plusieurs écoles secondaires. C'est ainsi que Mlle M.-A. Lesemann, directrice de l'Ecole supérieure de jeunes filles, division inférieure, est nommée directrice adjointe du Collège de Genève; elle entrera en fonction dans sa nouvelle charge le 15 juillet 1969. M. J.-J. Streuli exerce dès le

1er juillet 1968 la fonction de directeur adjoint de l'Ecole supérieure de jeunes filles, division supérieure.

D'autre part, M. Robert Jaquet, sous-directeur du Collège de Genève a atteint la limite d'âge; l'organisation de la division inférieure du Collège est confiée désormais à un doyen.

Aux Etudes pédagogiques, le nombre des candidats de 1re et de 2e année s'est élevé à 90. Parmi eux, 45 ont obtenu en juin le certificat d'aptitude à l'enseignement, soit 22 provenant de la Faculté des lettres, 14 de la Faculté des sciences, et 9 de la Faculté des sciences économiques et sociales.

Afin d'améliorer le recrutement du corps enseignant secondaire, une brochure d'information destinée aux étudiants de l'Université de Genève est en voie de parution.

Le département pratique une politique de formation continue des maîtres. Il a facilité la participation d'un grand nombre d'entre eux à des journées d'études et à des congrès proposés par diverses organisations. En outre, il a lui-même mis sur pied un séminaire destiné à tous les maîtres de mathématique de la division supérieure; ce séminaire était dirigé par un professeur de l'Université.

En ce qui concerne les bâtiments, les Ecoles techniques ont installé l'Ecole d'horlogerie et d'électricité dans une annexe récemment acquise au Petit-Lancy.

En septembre, a été ouvert le nouveau collège du Renard, au Lignon, dirigé par Mlle M. Mathys, qui a transmis la direction du collège de Budé II à M. M. Arm.

La construction d'une troisième école de niveau gymnasial, le futur collège Rousseau, est activement poursuivie.

Pendant un certain laps de temps, le Cycle d'orientation devra absorber mille élèves de plus chaque année: d'où l'ouverture de nouveaux chantiers, au Petit-Lancy et à Chêne, ces deux collèges accueilleront une première volée d'élèves en septembre 1969.

En vue de sa transformation en collège Voltaire, l'Ecole supérieure de jeunes filles sera dotée d'un centre scientifique, en construction.

Le chantier du futur Centre professionnel a été ouvert à Saint-Georges.

Par ailleurs, depuis la création du Cycle d'orientation, l'école secondaire genevoise se trouve dans une phase de transformations profondes. De nombreuses commissions établissent des projets; les élèves et les parents seront appelés à participer de plus en plus activement à cet effort de réflexion.

Ecoles secondaires

La direction générale de l'enseignement secondaire, le Collège, l'Ecole supérieure de jeunes filles et la direction du futur collège Rousseau préparent l'avènement du nouveau Collège de Genève. Les établissements d'enseignement gymnasial harmonisent leurs programmes tout en conservant à chaque école sa physionomie propre. Ils étudient aussi la répartition des élèves entre les trois collèges selon leur domicile.

Le Collège moderne, qui sera remplacé à brève échéance par le Cycle d'orientation, a tenu à se manifester une dernière fois par une remarquable exposition de travaux d'élèves.

La division inférieure de *l'Ecole supérieure de jeunes filles*, destinée aussi à disparaître, a adapté les programmes de ses deux années d'études, afin de permettre à ses élèves de rejoindre sans dommage en division supérieure les élèves du Cycle d'orientation, qui accomplissent trois années d'école secondaire inférieure.

L'Ecole professionnelle et ménagère a complété son programme au moyen d'une 5e année « biologique » destinée aux jeunes filles qui désirent augmenter leurs connaissances générales.

Le Cycle d'orientation a ouvert en septembre une section prégymnasiale moderne, comportant l'enseignement de l'anglais dès le 8e degré de la scolarité obligatoire.

L'Ecole supérieure de commerce continue d'étudier la réforme de ses structures et déposera son rapport en 1969.

Les Ecoles techniques ont procédé au déménagement de l'Ecole d'horlogerie et d'électricité.

Les Ecoles d'art préparent une nouvelle conception des études aux Beaux-Arts et à l'Ecole normale de dessin.

Une commission d'architectes et de maîtres de *l'Ecole professionnelle pour l'industrie et l'artisanat* met au point les plans d'exécution du futur Centre professionnel.

Plusieurs écoles ont élargi l'expérience des *classes de neige* qui permettent d'excellents contacts entre les élèves et le corps enseignant.

Le *concours* de la Journée européenne des écoles a été l'occasion pour 8 élèves des écoles secondaires genevoises de se distinguer: leurs noms figurent au palmarès intercantonal; trois d'entre eux ont reçu une bourse internationale de voyage.

Enfin, comme précédemment, de très nombreux *spectacles* à prix réduit ont été proposés aux élèves.

PH. DUBOIS
directeur général de
l'enseignement secondaire

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Réforme des structures

L'étude d'une refonte des structures de l'Université a été poursuivie en 1968. A l'intérieur de celle-ci une articulation en écoles ou départements et non plus en chaires commence à devenir une réalité dans quelques facultés. Ce fractionnement d'unités devenues trop grandes contribue à améliorer la gestion des Facultés. Elle permet en outre de créer des cadres à l'intérieur desquels professeurs et étudiants sont de nouveau en mesure de se connaître personnellement.

La motion adoptée le 28 juin par le Grand Conseil genevois est un élément important de cette réforme. Elle invite le Conseil d'Etat à présenter un projet de loi sur l'Instruction publique introduisant diverses innovations et modifications suggérées en vue d'améliorer l'efficacité de l'Université. Parmi celles-ci, outre le renforcement de sa direction, il faut mentionner la création d'un Conseil de l'Université, organisme consultatif ayant pour but principal la liaison entre la Cité et l'Université. Il sera formé d'un certain nombre de personnes choisies dans les divers milieux économiques

et sociaux par le Grand Conseil, d'une part, et le Conseil d'Etat, d'autre part, ainsi que des représentants de la Direction de l'Université, du corps professoral, des chercheurs, des enseignants auxiliaires, des étudiants.

Notons qu'au cours de cette année, les moyens de l'Université ont été renforcés par le développement progressif d'un service de l'information et la création d'un poste de chef du personnel.

Réforme de l'enseignement

Les étudiants ont demandé à être associés aux discussions et décisions relatives aux réformes des programmes et des méthodes d'études. Les autorités universitaires, se réjouissant de l'aspect très positif du désir de participation d'étudiants dont on déplore souvent la passivité, ont encouragé cette volonté de dialogue. C'est ainsi que le recteur a accepté de suspendre les cours durant la journée du 11 juin en invitant tous les étudiants à participer, dans le cadre des écoles ou du département, à une discussion approfondie des problèmes universitaires avec leurs maîtres, les chefs de travaux, les assistants. Les principaux thèmes de discussion furent les suivants:

1. Besoins de la société en cadres universitaires, débouchés offerts aux étudiants.
2. Les fins de l'enseignement universitaire (culture générale, formation professionnelle).
3. Les méthodes de l'enseignement (valeur du cours ex cathedra, forme des séminaires, rôle des polycopiés).
4. Les conditions de l'enseignement (encadrement, locaux, bibliothèques).
5. Participation des étudiants aux décisions universitaires (à quels types de problèmes sont-ils principalement intéressés).
6. Problèmes sociaux de l'étudiant.

Les propositions émises au cours de cette journée ont été ensuite discutées au sein des groupes de travail mixtes formés d'enseignants et d'étudiants, dont la constitution a été décidée par le Bureau du Sénat. Certes, la modification des règlements existants nécessitera des études approfondies qui se prolongeront dans l'année académique 1968/1969. Toutefois, certains aménagements relatifs aux matières et formes d'enseignement ainsi qu'au mode de l'examen sont déjà intervenus cette année.

Nouveaux locaux

Dans les délais prévus, l'Université a pu prendre possession des locaux de l'ancien Museum d'Histoire Naturelle, qui constitueront dorénavant l'aile Jura de l'Université. En conservant la façade extérieure qui s'harmonise avec le corps principal de l'Université, l'intérieur a été remarquablement aménagé en fractionnant en petites unités les grandes salles qui constituaient cet ancien musée. Les Facultés de droit, des lettres et des sciences économiques et sociales pourront, dans une large mesure, être

regroupées dans ce bâtiment. Bien qu'elle ne résolve pas encore tous les problèmes de locaux de ces facultés, l'affectation de ce bâtiment à l'Université est particulièrement heureuse à ce moment crucial de son développement. En effet, devant l'afflux de nouveaux étudiants ces dernières années, certaines facultés étaient tellement à l'étroit que la situation devenait catastrophique. Par ailleurs, les diverses réformes dont la mise en œuvre paraît devoir être accélérée à la suite des événements qu'ont vécus les Universités ce printemps réclament la mise à disposition d'un nombre plus important d'enseignants pour encadrer les étudiants, donc davantage de locaux et spécialement de salles de séminaires.

Stabilisation du nombre des étudiants

Le nombre des étudiants immatriculés s'est quelque peu stabilisé et l'augmentation du semestre d'hiver 1967/1968 (4824) par rapport au semestre d'hiver 1966/1967 (4679) n'est que de 145 étudiants au lieu de 379 pour la période précédente. Si l'on ajoute le nombre des auditeurs (183), l'on constate que pour la première fois, le nombre total des étudiants dépasse 5000 pour le semestre d'hiver 1967/1968 (5007).

Si le nombre des étudiants étrangers demeure important (1911), il faut remarquer qu'il a diminué cette année de 158 par rapport au semestre d'hiver 1966/1967 (2069). En revanche, le nombre d'étudiants Confédérés a augmenté (1641 au lieu de 1481) de même que celui des étudiants genevois (1272 au lieu de 1129).

BERNARD DUCRET
secrétaire général
de l'Université

JURA BERNOIS

1. DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

L'année 1967 n'a été marquée par aucun événement majeur. On pourrait peut-être penser qu'elle fut une année de routine pour notre Direction et pour ses organes d'exécution. Routine? En réalité, on ne saurait prétendre régler une fois pour toutes les innombrables problèmes de l'instruction et de l'éducation. Notre société subit des transformations si rapides et si profondes que les autorités se voient dans l'obligation de réviser constamment et d'adapter les structures scolaires à des conditions et à des besoins nouveaux.

Cette constatation est valable à tous les degrés de l'enseignement, de l'école maternelle à l'université. Actuellement, toutefois, l'intérêt se porte avant tout sur les écoles moyennes supérieures et sur l'université. On a constaté que la loi de 1957 sur les écoles moyennes, et singulièrement son complément de 1963, a donné un élan considérable à la formation gymnasiale: en 1967, les sections supérieures des gymnases bernois ne comptaient pas moins de 2500 élèves, dont 500 de langue française. Deux nouveaux gymnases ont été ouverts dans un délai très court à Langenthal et

à Interlaken. Le besoin d'extension se manifeste aussi fortement dans les grandes agglomérations de Berne et de Bienne. Dans cette dernière ville, on met la dernière main au projet de construction, au bord du lac, d'un imposant centre scolaire à l'intention des gymnases de langue allemande et de langue française, dont le coût total s'élèvera à 28 millions.

L'extension de nos gymnases provoquera des charges financières nouvelles, que les communes pourront difficilement assumer. Bien que l'Etat supporte déjà une grande part, pouvant atteindre 90 %, des frais d'entretien des gymnases communaux, il devient nécessaire d'envisager des solutions nouvelles. Une étude préliminaire, établie récemment, a fait constater que la seule solution satisfaisante pour chacune des parties, Etat et communes, consiste en l'étatisation des gymnases communaux.

Le souci majeur des instances responsables concerne toutefois la nouvelle structure de l'Université. Dans sa forme actuelle, celle-ci peut difficilement satisfaire aux exigences de notre temps et il est à craindre que des frictions se produisent aussi chez nous. La Direction de l'instruction publique a soumis au rectorat et aux décanats de l'Université un questionnaire concernant les problèmes essentiels de structure et d'organisation des études. Au cours de l'année 1968, l'Université devrait être à même de présenter des propositions concrètes de réforme. Comme dans les pays voisins, la question universitaire devient une des tâches majeures que l'Etat sera appelé à résoudre au cours des prochaines années.

Ces préoccupations trouvent un écho profond au sein du Grand Conseil bernois. Au cours de l'année, 5 motions, 7 postulats et 10 interpellations furent présentés au gouvernement au sujet des problèmes scolaires. Le Grand Conseil a d'autre part ratifié 5 décrets, 3 ordonnances, un arrêté populaire et 8 règlements ou modifications de règlements concernant l'Instruction publique.

2. CONSTRUCTION DE BATIMENTS SCOLAIRES

La haute conjoncture économique, l'explosion démographique et aussi l'entrée en vigueur, en 1951, d'une nouvelle loi sur l'Ecole primaire ont provoqué dans le canton un essor considérable des constructions scolaires. En 16 ans, ces nouveaux édifices n'ont pas coûté moins de 682 millions à la communauté, dont 485 millions à la charge des communes. Le solde, soit 196 millions, représente la participation de l'Etat aux frais de construction et constitue environ 30 % de cette dépense considérable. Le subside de l'Etat n'est toutefois pas réparti d'une manière uniforme, notre canton appliquant très largement le principe de la péréquation financière entre les communes. Un nouveau décret, rendu nécessaire par la situation financière difficile du canton, fixe de nouvelles normes de subventionnement, que nous aimerions décrire brièvement.

Comme par le passé, le montant de la subvention est déterminé par le classement de la commune pour sa quote-part aux traitements du corps enseignant primaire et secondaire. Les communes bernoises sont groupées en 38 catégories et le taux de subventionnement des constructions scolaires oscille entre 50 % pour les plus pauvres et 5, respectivement 10 % pour les plus fortunées, selon le tableau de la page suivante.

Classe de traitement	Taux applicable Ecole primaire	Ecole secondaire
1	50 %	50 %
10	41 %	41 %
20	27 %	28 %
30	13 %	18 %
38	5 %	10 %

Si la subvention cantonale est supérieure à 25 % du devis de construction, l'Etat verse encore une subvention supplémentaire pouvant atteindre 25 % du coût total. Cette subvention supplémentaire est versée quand, au surplus, l'une ou l'autre des conditions particulières suivantes est remplie:

a) impossibilité d'éviter de gros frais de construction, malgré un mode de construction économique et fonctionnel (par exemple en région montagneuse);

b) la construction doit être assumée par une communauté accusant une capacité fiscale particulièrement faible;

c) la capacité fiscale des habitants est mise à contribution d'une manière particulièrement forte par d'autres tâches de droit public;

d) le dicastère des écoles impose aux finances communales une charge particulièrement lourde du fait des conditions locales.

Pour fixer le montant de la subvention supplémentaire, on prend en considération les efforts que la commune a faits elle-même dans ce domaine.

Même si, à notre connaissance, la subvention maximale n'a jamais été versée, de nombreuses petites communes reçoivent une subvention supérieure à 70 % des frais effectifs. C'est le cas, entre autres, de la commune de Roche-d'Or, qui compte 67 habitants et pour laquelle la subvention a atteint 72 % du coût total de construction (salle de classe et logement de l'instituteur).

Les communes classées dans les 6 classes inférieures de traitement reçoivent en outre des subventions extraordinaires pour l'entretien des bâtiments d'école et l'acquisition du mobilier scolaire. Les subventions s'échelonnent entre 50 % (classe de traitement 1) et 25 % (classe 6).

Ce subventionnement très élevé des communes pauvres est acquis, indirectement, au détriment des grandes communes, dont les charges scolaires sont proportionnellement très élevées, du fait qu'elles entretiennent dans la règle différents types d'écoles. Ces charges sont devenues encore plus lourdes, depuis quelques années, parce que des communes doivent faire face a une véritable explosion démographique. Ainsi, la ville de Bienne devrait, au cours des six prochaines années, construire des bâtiments scolaires et aménager des places de sport pour un montant de 130 millions.

Les charges des communes sont certes très lourdes. Celles de l'Etat ne le sont pas moins: les subventions allouées au cours des dernières années, mais non encore versées, n'atteignent pas moins de 72 ½ millions de francs. La situation financière difficile du canton, comme aussi certaines exagérations dans la construction, ont incité l'Etat à limiter le montant des frais de construction et d'aménagement donnant droit à subvention. Ces plafonds tiennent compte de la destination du bâtiment et des besoins de

l'école en locaux spéciaux et en installations diverses. Les maxima ainsi fixés sont les suivants:

Types d'écoles	Nombre de classes	Bâtiment	Alentours Voies d'accès	Total
	1	247 000	78 000	325 000
	3	501 000	102 000	603 000
Ecoles	6	765 000	132 000	897 000
primaires	9	1 330 000	183 000	1 513 000
	12	1 470 000	247 000	1 743 000
	1×5	926 000	169 000	1 095 000
Ecoles	2×5	1 805 000	249 000	2 054 000
secondaires	3×5	2 858 000	318 000	3 176 000
	4×5	3 693 000	442 000	4 135 000

Des normes identiques ont été fixées pour la construction des salles de gymnastique, où le coût d'une halle de type 3 (12 m × 24 m) est limité à 422 000 francs, somme à laquelle s'ajoutent 43 000 francs, pour l'aménagement extérieur et 21 000 francs pour l'établissement d'une place de jeux.

Ainsi, un groupe scolaire à destination d'une école secondaire à trois séries de classes (15 classes), avec ses salles spéciales, deux salles de gymnastique, une place de récréation, une place de sports, l'aménagement des voies d'accès et l'établissement des canalisations est subventionné sur la base d'un devis maximum de 4 194 000 francs. Un tel ensemble scolaire doit servir à une population d'environ 10 000 âmes (180 naissances et 80 admissions à l'école secondaire par année). Ce groupe de population, ville ou communauté de plusieurs grands villages, est vraisemblablement classé dans les catégories 36 à 38; le subside cantonal s'élèvera au maximum à 500 000 francs.

Vu la situation financière difficile du canton, le subside ne peut plus être versé lors de la présentation du décompte de construction. Il sera exigible dans un délai de 8 ans. Durant ce délai, la commune devra évidemment assumer le service de la dette de sorte que la valeur réelle de la part cantonale est en fait réduite de près de 40 %.

Ces nouvelles mesures vont sans aucun doute freiner le rythme des constructions scolaires dans le canton. Malgré tout, la situation est, dans l'ensemble, satisfaisante. Depuis 15 ans, les communes ont consenti un effort considérable sur le plan scolaire et nos écoles de tous les degrés disposent généralement d'installations scolaires parfaitement adaptées. Nous citerons à titre d'exemple les 24 écoles secondaires de langue française du canton, qui disposent, pour abriter leurs 180 classes, de 15 bâtiments neufs, 7 bâtiments rénovés et bien aménagés et de seulement 2 bâtiments anciens et insuffisants.

Une commission de techniciens et de pédagogues a élaboré de nouvelles normes de construction. Un groupe de spécialistes s'est plus particulièrement penché sur le problème de l'aménagement des salles destinées à l'enseignement de la physique, de la chimie, des sciences naturelles et de la

géographie à l'Ecole secondaire. Elle a élaboré un programme minimum obligatoire et un programme maximum:

Nombre de classes	Salles spéciales minimum	Salles spéciales maximum	Locaux de préparation et de collections
5	1	2	1
10	2	3	2
15	3	4	3

Les salles spéciales, aménagées aussi pour les travaux pratiques d'élèves, auront une superficie de 75 à 85 m², tandis que les salles de préparation et de collections mesureront 25 à 35 m² (au total 100 à 130 m² par unité, y compris un laboratoire photographique). Les « Directives » concernent aussi l'alimentation de ces locaux en eau, gaz et électricité, leur ameublement et leur équipement en moyens d'enseignement généraux, ceux-ci étant subventionnés au même taux que le bâtiment scolaire. Les instances responsables possèdent ainsi les moyens, sinon d'imposer, du moins de « suggérer » aux autorités communales l'acquisition d'un équipement scolaire suffisant. Personnellement, nous considérons un édifice scolaire comme un bâtiment utilitaire (« Zweckbau », disent les Allemands) et nous attribuons plus d'importance à l'équipement des classes qu'à la valeur architecturale du bâtiment. Nous sommes résolument adversaire de constructions monumentales, si celles-ci sont érigées au détriment des moyens d'enseignement.

3. NOS ÉCOLES NORMALES

Le 9 avril 1967, le peuple bernois a adopté un « Arrêté populaire », par lequel un crédit de quelque 7 millions de francs était alloué pour la construction d'une nouvelle Ecole normale d'instituteurs à Porrentruy. C'est l'aboutissement de très longs efforts et une juste récompense de la ténacité de monsieur le directeur Guéniat.

L'école, logée actuellement dans l'ancien Collège des Jésuites, souffre depuis de longues années d'une pénurie aiguë de locaux, tant au point de vue des salles d'enseignement qu'à celui du logement des élèves internes et du directeur. Le nouveau bâtiment, d'une conception architecturale très moderne, sera construit en bordure sud de la ville, à quelque 500 mètres de l'école actuelle. Outre les salles de classe proprement dites et les laboratoires, il abritera trois classes d'application et leurs locaux annexes. Ce nouveau complexe scolaire sera disponible dès l'automne 1970 et permettra un développement harmonieux de l'établissement. Le bâtiment actuel sera alors mis à disposition de l'Ecole cantonale et, après transformation, abritera le Progymnase.

L'Ecole normale d'institutrices de Delémont se trouve aussi à l'étroit. Elle héberge 136 élèves, réparties dans 8 classes et cohabite avec l'Ecole normale de maîtresses d'ouvrages et l'Ecole normale de jardinières d'enfants, institutions avec lesquelles elle est liée organiquement. Le besoin en locaux d'enseignement est grand et l'Etat doit envisager un agrandissement notable. Les travaux s'effectueront en deux étapes. En un premier

temps, on aménagera une aula, une salle de gymnastique et des terrains de sport, au nord de l'école actuelle. On construira plus tard, à l'est, une aile nouvelle, destinée surtout à l'enseignement des disciplines scientifiques.

Quant à l'Ecole normale mixte de Bienne, créée il y a trois ans, elle bénéficie momentanément de l'hospitalité de la Ville de Bienne, qui l'a logée dans le Groupe scolaire secondaire de Madretsch. L'Etat doit lui procurer un domicile dans un avenir prochain. Un terrain est d'ores et déjà mis à disposition par la Ville. Il est prévu d'y construire un grand complexe scolaire, que l'Ecole normale partagera avec l'Ecole normale d'institutrices du Seeland, de langue allemande. Chaque école disposera en propre d'un bâtiment principal, tandis que certaines salles spéciales et des laboratoires seront à usage commun. Chacune des deux écoles est conçue pour abriter deux séries de classes.

Le 1er avril, M. M.-L. Suter, anciennement professeur au gymnase de Bienne a été nommé à la direction de l'Ecole normale. Il remplace M. André Ory, appelé aux fonctions de chef du nouvel Office des relations publiques du canton de Berne.

Au printemps 1967, 18 instituteurs et 29 institutrices ont été brevetés. Dès le printemps 1968, le contingent sera renforcé par les enseignants issus de l'Ecole normale de Bienne, en moyenne 5 instituteurs et 15 institutrices. Avec un recrutement annuel moyen de 65 maîtres et maîtresses, le renouvellement du corps enseignant jurassien paraît assuré. On constate toutefois que la proportion d'instituteurs est en diminution constante. De ce fait, l'enseignement au degré moyen de l'école primaire, jusqu'ici apanage masculin, est progressivement confié à des institutrices.

La Direction de l'instruction publique, en application de la nouvelle loi sur la formation des enseignants, a désigné une commission officielle, chargée d'élaborer le plan d'études des écoles normales de langue française. Jusqu'ici, la formation de l'institutrice différait sensiblement de celle de l'instituteur, ce dernier recevant une formation plus poussée en mathématiques et en sciences naturelles. Le nouveau plan d'études fixe un programme minimum d'enseignement. Il tend vers une uniformisation des deux types, rendue d'autant plus nécessaire que la nouvelle Ecole normale de Bienne est mixte.

La formation générale de l'instituteur s'étendra sur trois ans, comme précédemment. Au cours de la quatrième année d'études, l'enseignement sera axé sur la formation professionnelle. La formation théorique sera poursuivie dans un certain nombre de branches à option, ainsi qu'en allemand, chant-musique, dessin, travaux manuels et gymnastique. Des cours complémentaires seront instaurés à l'intention des instituteurs qui désirent entrer à l'université pour y préparer le brevet d'enseignement secondaire.

HENRI LIECHTI
inspecteur de l'enseignement secondaire

NEUCHATEL

QUESTIONS GÉNÉRALES

Législation. — Dans la perspective d'une révision générale de notre législation scolaire, une loi concernant le statut du corps enseignant est en préparation. Comme nous ne disposions pas encore d'un tel document, une lacune importante sera ainsi comblée. Le nouveau texte aura le triple avantage de réunir des dispositions jusqu'ici dispersées dans différentes lois, de codifier un certain état de fait et d'établir diverses règles nouvelles. Cette réalisation fondamentale est accompagnée d'une mesure de rationalisation non négligeable: la fusion des caisses de remplacement du corps enseignant primaire d'une part et des corps enseignants secondaire, professionnel et supérieur, d'autre part; la fusion sera consacrée par l'adoption d'une loi sur la caisse cantonale de remplacement du personnel des établissements d'enseignement public.

En matière d'aide financière aux étudiants, le moment était également venu d'élaborer une loi-cadre. Les textes légaux concernant chaque type d'enseignement comportaient certes tous un bref chapitre réservé aux bourses et prêts d'études dont l'application fut régulièrement favorisée par la compréhension et la générosité du gouvernement cantonal et des autorités communales. S'étant régulièrement maintenu parmi les cantons les plus favorables à l'octroi de bourses, le canton de Neuchâtel peut dès lors mettre sur pied une loi dont les modalités répondent en tous points à la législation fédérale et correspondent aux postulats de l'UNES.

Services du département. — Dès le 1er janvier 1968, M. Jean-Philippe Vuilleumier, anciennement directeur du Collège régional de Fleurier et de l'Ecole professionnelle commerciale du Val-de-Travers, a succédé à M. André Perrenoud en qualité de chef du service de l'enseignement secondaire. Déchargé de sa fonction principale, M. Perrenoud, retraité, conserve son poste de chargé de cours à l'Université et assure la liaison entre le département et l'Université. Au surplus, M. Perrenoud est le secrétaire général de la commission romande de coordination interuniversitaire.

Le Centre neuchâtelois de documentation pédagogique, dont le directeur est M. Eric Laurent, a été inauguré officiellement le 24 janvier 1968. Cet événement a été marqué par une cérémonie placée sous la présidence du chef du département, M. le conseiller d'Etat Gaston Clottu.

Dans le secteur de l'orientation professionnelle, placé sous la direction de M. Marcel Calame, trois nouveaux collaborateurs sont entrés en fonctions le 1er mai 1968. En qualité de conseillers de profession – informateurs, ils contribuent à la réalisation du programme d'information professionnelle prévu dans le cadre de l'application de la réforme scolaire au niveau des 8e et 9e années de scolarité obligatoire.

Enfin, il convient de relever le rôle de plus en plus important que joue le bureau cantonal de statistiques scolaires que dirige M. Willy Richter, professeur de mathématiques au Gymnase cantonal de Neuchâtel. L'organisation des écoles, l'orientation des élèves, la planification au

niveau du département ainsi que certains travaux préparatoires en matière de coordination scolaire intercantonale (statistique scolaire suisse) reposent largement sur les données que fournit ce service.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET PRÉPROFESSIONNEL

Inspectorat. — Dans la chronique de l'année dernière, nous avions annoncé la création d'un poste d'inspecteur d'écoles dont le titulaire serait adjoint au service de l'enseignement primaire et préprofessionnel pour l'accomplissement de tâches spéciales. Nommé à ce poste, M. Robert Duckert, instituteur à Neuchâtel, est entré en fonctions le 1er novembre 1967. Le nouvel inspecteur, parmi d'autres missions, assume plus particulièrement la charge de délégué à l'application de la réforme scolaire dans la section secondaire préprofessionnelle.

Personnel enseignant. — Le recrutement du personnel enseignant demeure préoccupant. Bon an mal an, l'effectif des volées de normaliens ne nous permet pas de répondre totalement à la demande d'enseignants nouveaux. Un récent déficit d'une quinzaine de candidats a encore dû être comblé grâce à la mise en place momentanée de quelques étudiants et par l'engagement de brevetés venant d'autres cantons, voire de France ou de Belgique. La répétition annuelle du phénomène pose le problème de l'orientation professionnelle et académique des candidats au baccalauréat.

Enseignement spécialisé. — Un net effort est accompli dans ce domaine. Le dépistage, le traitement et le placement des enfants handicapés ou retardés soulèvent de multiples questions qui sont encore pour la plupart au stade de l'étude ou d'un début de réalisation. Sur le plan officiel ce travail a été confié à une commission cantonale des maisons d'enfants, ainsi qu'à une commission de réorganisation du service médico-pédagogique. An niveau communal, des centres d'orthophonie ont été créés à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds. Dans le domaine privé, il convient enfin de citer l'œuvre remarquable accomplie par l'Association des parents d'enfants mentalement déficients qui a présidé à la création de centres éducatifs « Perce-Neige » à Neuchâtel, à La Chaux-de-Fonds et au Val-de-Travers et qui s'apprête à ouvrir une nouvelle maison à Malvilliers. Enfin, un Centre affecté au traitement et à l'éducation d'enfants IMC a été aménagé à La Chaux-de-Fonds sous l'égide d'une fondation privée.

Sur le plan purement scolaire, le nombre des classes de développement ou d'adaptation s'accroît régulièrement mais lentement. Le manque de personnel enseignant spécialisé ralentit malheureusement le rythme de réalisations toutes plus nécessaires les unes que les autres.

L'accueil des enfants étrangers pose, lui aussi, de nombreux problèmes difficiles à résoudre.

Evolution pédagogique. — La réforme scolaire a accéléré l'évolution pédagogique qui se traduit par l'apparition régulière de nouveaux moyens d'enseignement. L'adaptation du corps enseignant doit dès lors être organisée systématiquement. Les conférences officielles et les colloques permettent de faire face à cette nécessité. Depuis le printemps 1968, la direction en a été confiée à des membres du corps enseignant formés préalablement comme moniteurs.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Une révision partielle de la loi cantonale sur la formation professionnelle est entrée en vigueur le 20 février 1968.

Une étude est en cours en vue de la réforme de structure de l'enseignement technique supérieur.

Une deuxième volée d'élèves du Technicum du soir est parvenue au terme de sa formation.

35 candidats ont reçu le diplôme de technicien d'exploitation.

R. Hügli

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Directions d'écoles. — Plusieurs changements sont intervenus: ainsi, dès avril 1967, M. Bernard Grandjean, professeur au Gymnase cantonal, est devenu directeur du nouveau Centre scolaire secondaire de Colombier et environs, institution remplaçant la vénérable Ecole secondaire de Grandchamp, longtemps dirigée par M. Jean-Pierre Mouchet. En septembre 1967, M. Jean Cavadini, professeur au Gymnase cantonal, prenait ses fonctions de sous-directeur à l'Ecole supérieure des jeunes filles de Neuchâtel, en remplacement de M. Jean Kiehl, admis à faire valoir ses droits à la retraite. Le 1er janvier 1968, M. Pierre Monnier, directeur de l'Ecole suisse de Lima, reprenait la direction du Collège régional et Gymnase pédagogique de Fleurier laissée vacante à la suite de la nomination de M. Jean-Philippe Vuilleumier aux fonctions de chef du service de l'enseignement secondaire au département de l'Instruction publique. Enfin, depuis août 1968, l'Ecole secondaire intercommunale du Val-de-Ruz, à Cernier, est dirigée par M. Michel Rüttimann, précédemment professeur dans cet établissement, appelé à succéder à M. Jean-Paul Humberset, démissionnaire.

Application de la réforme de l'enseignement. — Les initiatives et réalisations diverses signalées dans l'annuaire 1967 des « Etudes pédagogiques » se sont concrétisées ou perfectionnées. Les épreuves communes organisées dans certaines disciplines pour toutes les écoles secondaires permettent des comparaisons intéressantes et constituent une documentation de référence précieuse pour ceux qui sont chargés de l'établissement ou de l'application des programmes, ou de travaux de recherches en matière d'appréciation du travail scolaire.

Soucieux de l'unité à maintenir dans l'application des programmes, le département de l'Instruction publique a créé deux nouvelles charges partielles de délégués à l'enseignement de l'anglais et de l'histoire. Ces tâches particulières, précédemment assumées par d'autres titulaires dans le cadre d'obligations plus larges, sont désormais confiées pour l'anglais à M. François Matthey, professeur au Gymnase cantonal et chargé de cours à l'Université, et pour l'histoire à M. Jean Cavadini, sous-directeur de l'Ecole supérieure de jeunes filles, Neuchâtel. Avec ces dernières nominations, le nombre de délégués passe de six à huit; chacun d'eux porte la responsabilité d'une discipline — ou d'un groupe de disciplines connexes — et veille au respect des programmes, au perfectionnement des maîtres et méthodes, dans son domaine propre.

De nouvelles constructions scolaires ont été mises à la disposition des élèves et enseignants, ou vont l'être prochainement (1er bâtiment du centre secondaire du Mail à Neuchâtel, pavillon pour l'enseignement des sciences à La Chaux-de-Fonds, ouverture de nouveaux collèges à Fleurier (septembre 1968) et Colombier (avril 1969), projets divers dans d'autres régions du canton.) Dans le secteur gymnasial, un important crédit de 16 millions de francs, adopté en votation populaire, sera affecté à la construction actuellement en cours d'un nouveau complexe de bâtiments pour le Gymnase cantonal de La Chaux-de-Fonds.

Deux groupes de maîtres, présidés par les délégués responsables, sont chargés de rédiger, d'une part un cours de mathématiques modernes, basé sur les actuels « Résumés », utilisés depuis 1962, et d'autre part une série de fascicules grammaticaux s'inspirant de la méthode Galichet à l'intention des différentes sections de l'enseignement secondaire.

Le recrutement de maîtres secondaires d'orientation scientifique se heurte toujours aux difficultés connues. En revanche, la situation redevient peu à peu normale dans le secteur littéraire. Afin de ne pas « lancer » dans la carrière pédagogique des éléments qui ne sont que médiocrement doués pour le métier d'enseignant, le Conseil d'Etat a décidé d'étendre aux candidats au brevet d'enseignement secondaire littéraire ou scientifique les mesures applicables depuis longtemps déjà aux futurs instituteurs. Ainsi, les jeunes bacheliers qui se destinent à l'enseignement doivent désormais se présenter à un examen d'orientation, puis accomplir un stage d'initiation de six semaines dans des classes secondaires avant de commencer leurs études universitaires.

J. Ph. Vuilleumier

ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

La période dont la présente chronique rend compte a été caractérisée d'abord par le renouvellement des autorités universitaires. Le recteur installé en automne 1967 est le professeur de sociologie Maurice Erard. Une innovation importante a été introduite: l'établissement de conférences régulières du conseiller d'Etat, chef du département de l'Instruction publique, avec le Bureau du Sénat. Ces contacts permettent l'examen des problèmes qui intéressent à la fois chacune des Facultés et l'Université comme corps constitué; ils facilitent une vue d'ensemble et suscitent de fructueux échanges d'idées entre le gouvernement et l'Université en un temps où le renforcement des enseignements, avec les problèmes financiers qu'il soulève, exige une vision claire des besoins réels des Facultés et des possibilités de les satisfaire.

Il convient toutefois de signaler la générosité du peuple neuchâtelois à l'égard de l'Université. Un crédit de 8 600 000 francs a été accepté, en avril dernier, en votation populaire, pour la réalisation d'une première étape de la Cité universitaire de Clos-Brochet. On y trouvera, outre les services généraux, 90 chambres pour étudiants, un restaurant avec 350 places assises, une cafeteria de 155 places, une grande salle de 410 places, contiguë au restaurant dont elle ne sera séparée que par une paroi volante et trois salles de réunions de moyennes dimensions. La Fédération des étudiants pourra également y installer ses bureaux.

En ce qui concerne la vie universitaire proprement dite, le corps professoral a été vivement affecté par le décès, au mois de septembre 1967, du professeur Félix Fiala. Enlevé en pleine activité, après avoir enseigné les mathématiques à la Faculté des sciences depuis 1942, M. Fiala laisse le souvenir d'un savant doublé d'un homme aussi dévoué à l'Université qu'à ses étudiants ou à sa famille. Pour le remplacer, le Conseil d'Etat a fait appel à M. François Sigrist, jeune mathématicien neuchâtelois, actuellement au Canada.

D'autre part, un enseignement de littérature américaine a été créé à la Faculté des lettres pour compléter l'enseignement de langue et de littérature anglaises. Dans cette même Faculté, les étudiants qui choisissent une licence avec la géographie-ethnologie comme branche principale bénéficieront d'un cours spécial de géomorphologie de la Suisse.

La chronique universitaire ne saurait taire, enfin, les manifestations revendicatrices de certains groupes d'étudiants qui, à Neuchâtel comme dans les autres hautes écoles du pays et de l'étranger, ont marqué l'été 1968. Elles n'ont pas dégénéré en occupation de locaux mais ont permis une prise de conscience plus nette des problèmes qui se posent avant tout dans le cadre de certaines Facultés et dans certaines orientations d'études. Aussi le dialogue s'est-il ouvert très franchement dans tous les secteurs et l'on est en droit d'espérer qu'il continuera à établir la « réforme » tant souhaitée et assurera le développement normal de l'institution universitaire.

A. Perrenoud

TICINO

La premessa al rendiconto del Dipartimento della pubblica educazione per la gestione 1967 è da considerare come anticipo del programma che sta per investire il Cantone in merito alle sorti della nostra scuola. Già il rendiconto 1966 menzionava la necessità di una ristrutturazione del Dipartimento dati gli immensi compiti che già oggi è chiamato a risolvere.

Al momento in cui scriviamo il problema sta per essere discusso in Consiglio di Stato e non ci è facile fare nè previsioni nè profezie: crediamo tuttavia che i nuovi servizi che saranno creati faciliteranno la soluzione di molti problemi di natura pedagogica e sociale e che ormai rappresentano il perno delle discussioni in tutti i ceti, in quanto il fenomeno scolastico è tipicamente collettivo. Il male della scuola essendo pandemico non deve stupire se anche nel piccolo Ticino ha fatto sentire i suoi effetti: eccellente auspicio è anche la ferma e decisa volontà di migliorare la scuola là dove può essere migliorata ed adattata all'altezza dei tempi.

La scuola dell'obbligo non vede nel corso del 1967 grandi innovazioni: prosegue con lo stesso ritmo il consorziamento e una lenta ma progressiva azione di avvicinamento fra i primi anni di ginnasio e la scuola maggiore.

Non per nulla nella scuola maggiore oltre alla normale revisione dei programmi, di adattamento degli orari ci si preoccupa di fornire agli allievi un contenuto culturale formativo tale da non influenzare negativamente l'ascesa verso le mete prescelte.

La scuola maggiore deve mirare a uno sviluppo delle singole materie e a un'istruzione generale non molto dissimile da quella impartita nei primi anni di ginnasio, pur non dimenticando che il materiale sul quale essa lavora è talvolta diverso da quello del ginnasio.

Fra i molteplici e complessi problemi che interessano le due scuole postelementari si è optato verso un programma di avvicinamento e, per non creare un ulteriore dissidio, il ginnasio ha per il momento rinunciato all'introduzione del tedesco nella classe terza, innovazione questa che, a mente di chi scrive, sarebbe oltremodo provvida. Dal punto di vista dei programmi va ricordata la graduale estensione alla classe quarta del nuovo programma di matematica, cosa che è stata facilitata da corsi di perfezionamento e aggiornamento del corpo insegnante. Contemporaneamente, sempre per il ginnasio, è allo studio la revisione completa e radicale dell'insegnamento scientifico che sarà caratterizzato da ampia sperimentalità da parte degli allievi.

Per il Liceo è rallegrante constatare il costante aumento del numero delle allieve sia nel corso letterario che scientifico, anche se l'aumentata frequenza pone parecchi problemi di coordinamento fra questo istituto e il ginnasio.

Un notevole lavoro è stato compiuto al Liceo per quanto concerne i programmi di matematica, fisica, chimica e biologia: è evidente che le difficoltà incontrate e superate al liceo sono da considerare preparazione ai successi universitari.

Per la Magistrale è sempre in atto la dilatazione dell'Istituto: la frequenza passa difatti da 276 allievi nel 1959/60 a 699 nel 1966/67. Dei 117 licenziati circa un quarto non esercita la professione e di questi la maggior parte prosegue gli studi con l'intenzione di rientrare nell'insegnamento o nelle professioni parascolastiche. Nulla di particolare da segnalare per la scuola di Commercio dove è allo studio l'organizzazione di una sezione di preparazione agli studi superiori; per migliorare la preparazione alle professioni del gruppo terziario si prevede di introdurre dei corsi sul calcolo elettronico dei dati e delle informazioni economiche.

La Scuola Tecnica si è ormai definitivamente insediata nei nuovi edifici di Trevano e l'attività fondamentale — oltre la normale prassi pedagogica — si è imperniata su una serie di lavori preliminari che preludono a modificazioni di struttura della scuola stessa. Una proposta interessante sembra quella di creare una terza sezione che dovrebbe formare gli assistenti di cantiere.

Nelle scuole professionali sono in corso trattative per organizzare esami professionali per i giovani italiani che lavorano nel nostro paese e che non hanno alcuna possibilità di conseguire una qualifica professionale.

Fra le attività parascolastiche devono essere in primo luogo segnalati i corsi per adulti: la rispondenza del pubblico (2730 inscritti) si è confermata ottima anche dal profilo dell'assiduità di frequenza: degna di nota la risposta delle sedi rurali (1079 inscritti).

I corsi di cultura sono continuati secondo le direttive del passato; per i corsi di perfezionamento professionale largo successo hanno incontrato quelli di calcolo e disegno tecnico per operai e conoscenze professionali per agricoltori.

Infine i seminari per docenti curano la preparazione di giornate di studio per determinate categorie e propongono la trattazione di temi, da parte di specialisti e docenti Universitari, previsti dai programmi delle scuole secondarie.

La prima esperienza sugli aspetti fondamentali dell'Istituto giudiziario nel Canton Ticino e destinata ai docenti delle scuole professionali è stata coronata da pieno successo e tale da prevedere la sua estensione a tutte le categorie di docenti.

Il numero degli Universitari ticinesi si mantiene costante non solo come tale, ma anche come ripartizione per facoltà; nonostante l'influenza (positiva) degli assegni di studio non si nota ancora un proporzionale aumento degli studenti universitari (su 814 accademici 397 sono borsisti).

L'aumento delle frequenze nel liceo lascia però prevedere per i prossimi anni anche un aumento degli studenti universitari.

Per quanto riguarda l'edilizia scolastica, essa ha ricevuto nuovo impulso con la modificazione degli articoli 62, 63, 117, 118 della Legge della scuola.

Sono cosi stati attribuiti sussidi per oltre 5 milioni di franchi per la realizzazione di edifici comunali e si prevede che nel 1968 l'onere dello Stato, in questo settore, aumenterà considerevolmente.

Fra gli edifici cantonali si deve ricordare la messa in esercizio del laboratorio sperimentale della Scuola Tecnica, la concessione di crediti per la costruzione di una palestra al ginnasio di Viganello, lo studio per il progetto del ginnasio di Biasca e il concorso per la nuova magistrale di Locarno.

Nel corso del 1967 si sono portati a termine gli studi per la costruzione di un convitto a Lugano destinato agli allievi delle scuole superiori.

La cronaca scolastica del 1968 sarà certamente più intensa e dettagliata e prevederà — ne siamo certi — la descrizione dei compiti che attendono la nuova sezione pedagogica che sta appunto per essere istituita presso il Dipartimento.

E. Pelloni

VALAIS

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET MÉNAGER

La loi sur l'Instruction publique du 4.7.1962 a permis la normalisation des conditions de travail de l'école primaire valaisanne.

La durée de la scolarité est normale aujourd'hui dans la plupart des districts du canton; l'effectif moyen des élèves par classe primaire a diminué grâce à la création de nouvelles écoles; le statut matériel et social du personnel enseignant lui permet de consacrer tout son temps à sa profession. Les subventions cantonales pour l'acquisition de manuels scolaires et de matériel didactique, pour la création de bibliothèques scolaires, facilitent et stimulent l'enseignement. L'ouverture des écoles de promotion revalorise le degré supérieur de l'école primaire, alors que les nouvelles classes de développement et les écoles spéciales reconnues par l'AI déchargent de

façon appréciable les classes normales des enfants handicapés. L'obligation faite aux communes d'assurer à tous les enfants résidant sur leur territoire la fréquentation gratuite de l'école secondaire et de l'école ménagère les plus proches ou les mieux accessibles, a donné un essor considérable à l'enseignement secondaire du 1er degré.

Les prestations sociales des communes en faveur des élèves ont été augmentées et étendues aux transports et repas scolaires et à l'assurance contre les risques d'accidents.

Signalons encore la réorganisation de l'inspectorat primaire et ménager, l'octroi de bourses et de prêts à toutes les catégories d'étudiants, et nous constaterons que la loi sur l'Instruction publique, qui n'est pas encore appliquée intégralement, représente un progrès considérable par rapport à la situation antérieure.

Mais, malgré la revalorisation de la profession d'instituteur, la pénurie de personnel enseignant se fait sentir dans les deux régions linguistiques du canton. Bien que l'effectif réduit et l'organisation de transports et de repas scolaires aient permis la suppression de 17 classes pour le début du cours scolaire 1967/68, 41 classes nouvelles, enfantines, ménagères, de promotion et de développement ont dû être créées dans différentes localités du canton. Pour pallier ce manque de personnel, qui oblige le département de l'Instruction publique à faire appel à des maîtres non diplômés ou à des normaliens ou normaliennes de dernière année, l'on cherche à augmenter l'effectif des élèves des 3 écoles normales, et l'on étudie la possibilité de créer un cours de formation pédagogique accéléré pour le début de l'année scolaire 1968-69. Les futurs candidats à l'enseignement devraient être porteurs d'un diplôme ou d'un certificat de maturité et seraient admis après une année de formation pédagogique dans les rangs du personnel enseignant.

Enseignement de la gymnastique

L'événement le plus marquant dans ce domaine a été, en 1967, l'adoption par le Conseil d'Etat du nouveau règlement concernant l'enseignement de la gymnastique et son entrée en vigueur au début de l'année scolaire 1967-68. Ce règlement prévoit notamment deux heures hebdomadaires de gymnastique pour les filles, avec la possibilité d'une troisième heure pour les garçons, et des après-midi de sport destinées à la pratique de certains exercices physiques spéciaux.

Cours de perfectionnement

La semaine pédagogique 1967 a groupé 1169 participants en 34 cours — 25 pour le Valais romand et 9 pour le Haut-Valais; 86 maîtres et maîtresses ont en outre suivi durant les vacances d'été le cours normal suisse à Aarau, cours organisé par la Société suisse de travaux manuels et de réforme scolaire, recommandé et subventionné par l'Etat. L'octroi de la subvention cantonale s'est toutefois limité aux seuls cours qui ne pouvaient être organisés en Valais.

L'appel à des professeurs de cours venant d'autres cantons, voire d'autres pays, est très apprécié par le personnel enseignant qui a ainsi l'occasion de nouer des contacts, d'élargir ses horizons, de connaître et de juger les réalisations et les projets d'autres cantons et de se rendre compte davantage des efforts nécessaires pour assurer l'adaptation constante de l'école aux exigences de la vie.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Comme tous les cantons romands, le Valais connaît de sérieuses difficultés de recrutement des maîtres, ce qui n'a pas encore permis d'exiger des candidats une formation pédagogique.

Sur le plan de la législation, un nouveau règlement des écoles de commerce, adopté par le Conseil d'Etat en date du 27.6.1967, a été approuvé par l'autorité fédérale compétente. La révision du règlement de maturité est en cours et une nouvelle ordonnance fédérale sur la reconnaissance des certificats de maturité est en voie d'élaboration.

En 1967, 245 élèves ont obtenu le diplôme de commerce, 152 la maturité classique, 22 la maturité scientifique, 17 la maturité latin-sciences et 122 la maturité commerciale.

1. — Enseignement secondaire du 1er degré

Valais romand

En 1967, 423 élèves ont été admis en section littéraire et 832 en section générale.

Les 2443 élèves qui ont fréquenté l'école secondaire durant l'année scolaire 1966-67 étaient répartis en 104 classes: 32 classes de filles, 44 classes de garçons et 28 classes mixtes. Effectif moyen: 24 élèves.

Haut-Valais

Le Haut-Valais comptait en section générale pour l'année scolaire 1966-67, 20 écoles secondaires totalisant 53 classes. Le nombre des élèves était de 1298, soit 669 garçons et 629 filles.

Il existe aussi, dans le cadre de l'école secondaire, des classes de section littéraire à Brigue, Gampel et Sierre, totalisant 86 élèves.

2. — Ecoles secondaires du 2e degré

Le *Collège de Sion* comptait en 1966-67, 728 élèves dont 28 domiciliés hors du canton.

Une innovation à signaler: l'admission des jeunes filles en section scientifique.

Au *Collège de Brigue* qui comptait 696 élèves, l'année scolaire 1966-67 a été marquée par l'admission d'une jeune fille en classe de maturité commerciale. Les classes littéraires sont également mixtes à partir de la 3e année. Ainsi se trouve provisoirement résolu le problème de la formation des jeunes filles dans le Haut-Valais.

Le *Collège de St. Maurice* vient en tête quant au nombre des élèves: 828.

L'année scolaire 1966-67 a été lourdement endeuillée par la mort de deux professeurs qui tenaient une place importante dans l'enseignement et la vie du collège: MM. les Chanoines Paul Saudan et Norbert Viatte.

Le Chanoine Saudan enseignait depuis une trentaine d'années la langue et la littérature grecques et l'esthétique musicale avec autorité et ferveur.

Des générations d'élèves ont bénéficié des richesses que le Chanoine Viatte découvrait dans les grandes œuvres littéraires. Son érudition et ses intuitions dans les domaines les plus variés suscitaient l'admiration.

Signalons aussi l'important changement à la direction du collège: M. le Recteur I. Dayer, en fonction depuis 1943, a été remplacé par M. le Chanoine Martin.

Collèges classiques pour jeunes filles

Le *Collège Ste-Marie-des-Anges* à Sion comptait 240 élèves durant l'année scolaire 1966-67. La convention qui lie l'Etat du Valais à la Congrégation a été renouvelée le 13 janvier 1967. Elle assure à cette dernière les moyens matériels nécessaires pour poursuivre son œuvre d'instruction et d'éducation.

Le *Collège Regina Pacis* à St. Maurice a été inauguré officiellement le 29 septembre 1966. Depuis l'ouverture de l'école en 1963, l'effectif des élèves a augmenté chaque année pour atteindre 80 en septembre 1966, avec l'ouverture de la classe de 4e (syntaxe).

Ecoles de commerce

Il existe dans cette section un remarquable esprit de coopération entre les directeurs et directrices dans leurs rapports avec le Département, l'inspecteur et les professeurs. Les principales décisions sont prises après consultation de tous les intéressés, ce qui fut très heureux lors de l'élaboration du nouveau règlement des écoles de commerce.

Ce règlement est un pas vers l'unité recherchée depuis quelques années et permettra la prochaine mise sur pied d'un programme de commerce. Ceci sera facilité par le fait que tous les professeurs d'allemand travailleront avec la méthode « Wir sprechen Deutsch » jusqu'au diplôme, que les programmes des branches commerciales: comptabilité, arithmétique commerciale, droit, sténodactylo sont semblables dans tous les collèges et que les manuels sont les mêmes à quelques exceptions près.

Cours de perfectionnement

Conscient des besoins accrus d'information des pédagogues en face des progrès des disciplines dont ils ont la charge, le Département a permis à 120 professeurs de suivre le cours organisé à Genève du 16 au 21 octobre 1967 par la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire. Chaque participant à ce cours a obtenu une subvention.

Une aide financière fut accordée également à plusieurs professeurs qui ont profité de leurs vacances pour approfondir leurs connaissances linguistiques à l'étranger.

Education cinématographique

Cette initiation a pour but de donner au cinéma une place différente de celle qu'il tient (divertissement, opium, mirage) dans la vie des jeunes et même des adultes.

Les principales réalisations de l'année dans ce domaine furent celles des Collèges de jeunes filles du Bas-Valais (St. Joseph, Sacré-Cœur, Regina Pacis), de l'école supérieure de commerce de jeunes filles à Sion et du Collège Ste-Marie-des-Anges, de l'école de commerce à Sierre, du Collège Ste-Marie à Martigny où l'on a mis sur pied un ciné-club.

Monsieur H. Pellegrini, l'instigateur des cours de cinéma à l'école, a également donné dans la mesure du possible une initiation cinématographique dans les écoles secondaires du 1er degré.

P. Bourban

VAUD

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Réforme

Le Conseil de la réforme et de la planification scolaires (CREPS), institué l'an dernier, a été fort actif en 1968: son collège d'experts a fait l'inventaire des problèmes qui se posent, il a fixé leur degré d'urgence, désigné les organes chargés de les étudier et d'en proposer la solution; certains groupes de travail sont entrés en activité: notamment ceux dont les études permettront de présenter à l'autorité politique une structure d'ensemble, et ceux qui doivent définir les objectifs généraux de la réforme, les objectifs particuliers de chacun des domaines d'enseignement.

Depuis plus d'une année que le secrétaire à la réforme s'est démis pour reprendre un poste d'enseignement, le département a multiplié les démarches, concours et appels, pour trouver un délégué à la réforme et à la planification scolaires; le poste est si lourd de responsabilités, il exige un ensemble de qualités si rarement réunies que l'on ne s'étonne qu'à moitié de constater l'insuccès de ces efforts, en dépit du nombre des gens qui, dans la presse, dans les associations professionnelles, et dans les salons, refont l'école au gré de leurs déclarations orales ou imprimées.

L'exploitation du recensement des écoliers, de 1967, se poursuit; avant la fin de l'année 1968, elle aura permis la publication de résultats que l'on peut espérer intéressants. Quant aux données statistiques demandées par la Conférence suisse des chefs de départements de l'instruction publique, bien des mises au point, des ajustements, des définitions sont encore nécessaires avant que cette statistique soit vraiment significative.

Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire

L'augmentation et la diversification de l'activité du Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire n'est pas due uniquement à l'augmentation du nombre des stagiaires, bien qu'il ait passé de 16 en 1960 à 50 en 1968; mais le Séminaire vaudois est à la fois un centre de formation et de perfectionnement des maîtres secondaires, et un centre de documentation pédagogique et de moyens audio-visuels. L'une et l'autre de ces deux activités prennent un tel essor que le Conseil d'Etat, sur la proposition du professeur Panchaud, a nommé un directeur adjoint pour chacune d'elles.

Le Séminaire pédagogique, comme d'ailleurs la chaire de l'Institut de psychologie appliquée, comme les classes de formation pédagogique ouvertes aux bacheliers, manquent cruellement de locaux; aussi le Conseil d'Etat a-t-il décidé de louer une propriété où ces trois institutions concentrées seront à l'aise.

Un règlement impose aux licenciés une année de formation pédagogique; il n'en est pas encore de même pour tous les maîtres spéciaux (dessin, musique, travaux manuels, etc.) mais une tendance se marque dans ce

sens: l'année pédagogique est dorénavant partie intégrante du brevet de maître de musique et de maître de dessin, les maîtres de travaux manuels demandent à pouvoir la suivre, on l'envisage également pour les maîtres de gymnastique.

Orientation au niveau du gymnase et de l'université

Après plusieurs années de recherches, on a pu trouver la personne qui puisse efficacement se charger de l'orientation des gymnasiens et des étudiants; le Conseil d'Etat lui a accordé un an pour parfaire sa formation technique, s'agissant évidemment d'un homme qui avait une formation universitaire complète et une expérience de plusieurs lustres des adolescents et de leurs problèmes. Le conseiller d'orientation entrera en fonctions au début de la prochaine année et devra, conjointement aux débuts de son activité, mettre au point l'organisation et les modes d'activité du service dont il est l'embryon.

Décentralisation des établissements secondaires

L'intérêt des diverses régions du canton, comme la nécessité de désengorger Lausanne, ont commandé une étude approfondie de la décentralisation des établissements secondaires qui dépendent directement de l'Etat: établissements de niveau gymnasial, puisque les collèges secondaires sont répartis à raison d'un par district, ou peu s'en faut.

L'Ecole normale d'Yverdon est complète, la première volée de brevetés en est sortie ce printemps, tandis qu'une première volée commençait ses classes à Montreux. Les études ont montré qu'il était possible et souhaitable de créer, en tout cas dans le Nord et dans l'Est du canton, des établissements plurivalents: gymnase à plusieurs sections, école supérieure de commerce ou gymnase économique, gymnase pédagogique; en revanche, les conditions géographiques, historiques et démographiques, ne permettent guère d'envisager les mêmes mesures dans d'autres régions, que cela soit La Côte, le Chablais ou le Haut Pays. Le projet d'un Centre d'enseignement secondaire supérieur à Yverdon a pris corps; un terrain fort bien situé a pu être acquis, les crédits d'étude auront été accordés lorsque cette chronique sera publiée.

Autres objets

Le canton de Vaud a réévalué la *classification* de tous ses fonctionnaires, en appliquant une méthode d'analyse qui, conçue pour les fonctions administratives, s'applique mal aux professions universitaires et enseignantes; aussi nos maîtres étaient-ils désavantagés par les résultats de cette méthode. Le département a présenté au Conseil d'Etat les éléments d'appréciation propres à justifier une décision plus équitable; en définitive, elle a été prise.

Secrétaire de la Conférence des chefs de départements et président de la conférence des secrétaires généraux, le secrétaire général a été à ce double titre mêlé à l'institution du poste de *secrétaire à la coordination romande* et à l'étude de l'*Institut pédagogique romand*, dont les bases ont été jetées.

Parmi les problèmes qui font l'objet de préoccupations constantes et d'efforts: *la pénurie d'enseignants primaires*, mais aussi *d'enseignants secondaires*: en ajoutant aux heures données comme heures supplémentaires par les maîtres titulaires les heures confiées à des maîtres qui n'ont pas les titres légaux, on constate qu'il manque environ 180 postes à l'enseignement secondaire. L'*éducation routière* est affaire d'une commission cantonale que préside le secrétaire général; l'organisation de l'*information sexuelle* a fait, grâce à la collaboration du groupe des maîtres de biologie de la Société vaudoise des maîtres secondaires, un sérieux pas en avant; le *statut du Conservatoire*: la rémunération de ses professeurs, l'organisation de l'enseignement de la musique, ont été étudiées par une commission tripartite, où l'Etat, la Ville de Lausanne et le comité du Conservatoire lui-même avaient leurs délégués.

Enfin, pour coordonner les activités groupées sous le titre du *civisme européen*, le département a désigné un responsable, qui assure à cette activité l'efficacité qu'on peut y souhaiter.

JEAN MOTTAZ

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

L'enseignement primaire vaudois recouvre une organisation assez complexe comprenant:

— Les *classes enfantines* et semi-enfantines, ouvertes aux enfants de cinq et six ans. Elles sont facultatives, en ce sens que les parents ne sont pas obligés d'y inscrire leurs enfants et que les communes ne sont tenues d'en ouvrir que si un nombre suffisant de parents le demandent. En fait, on y trouve pratiquement tous les enfants de six ans et un nombre sans cesse grandissant d'enfants de cinq ans. Ces classes sont tenues selon les principes les plus modernes de la pédagogie. On y a introduit entre autres systématiquement la pratique du précalcul, directement inspiré des découvertes psychologiques du professeur Piaget.

— Les *classes primaires* proprement dites, de la 1re (sept ans dans l'année) à la 8e. Partout où les effectifs le permettent, l'organisation de classes à option est introduite en 7e et 8e: les programmes du plan d'études y sont aménagés dans le sens des aptitudes dominantes des élèves. Dans les conditions les plus favorables, le choix est offert entre des groupes de disciplines à caractère pratique, commercial ou technique. Si les moyens à disposition sont plus modestes, l'option est limitée à deux programmes.

— Les *classes d'orientation professionnelle et ménagères* destinées aux élèves de quinze ans, la scolarité obligatoire s'étendant jusqu'à seize ans. Les classes ménagères, instituées par une loi de 1930, constituent un réseau recouvrant tout le canton. Les classes d'orientation professionnelle, qui groupent les garçons, sont plus récentes. D'abord créées dans les villes et les bourgs, elles gagnent de plus en plus les campagnes, soit que les classes des villes reçoivent les élèves ruraux, soit qu'un certain nombre

de petites communes s'unissent pour ouvrir une classe régionale. Très souvent, les programmes commencés dans les classes à option de 7e et 8e sont combinés avec ceux des classes d'orientation professionnelle et ménagères.

— Les *classes de développement* qui groupent les enfants inaptes à suivre l'enseignement régulier, mais susceptibles néanmoins de recevoir une formation scolaire et, le cas échéant, de réintégrer une classe primaire ordinaire. Leur programme suit autant que possible le plan d'études des écoles primaires; celui-ci reste le guide du maître, qui l'ajuste toutefois aux besoins et à la capacité de ses élèves. Cet ajustement ne signifie pas nécessairement une simple marche au ralenti ou une réduction de l'ensemble du programme; il prend le plus souvent la forme d'un choix. Le nombre des classes de développement va sans cesse croissant, selon un taux qui dépasse très nettement celui de l'augmentation globale de l'effectif des élèves de l'école primaire.

— Les *classes supérieures* qui, aux termes mêmes de la loi, dispensent un enseignement du second degré. Elles réunissent 4000 élèves. On les trouve, bien sûr, dans les régions rurales, mais aussi dans les villes, parallèlement aux collèges secondaires. L'enseignement y est donné pour l'essentiel par un maître unique, assisté très souvent d'un ou deux maîtres spéciaux. Lorsque deux ou plusieurs classes existent dans la même commune, des échanges de leçons peuvent avoir lieu entre les maîtres principaux. La scolarité complète de trois ou quatre ans est couronnée par un certificat d'études. Actuellement, les élèves issus de ces classes forment la plus grande partie des effectifs de l'école supérieure de commerce et des écoles normales. On les retrouve en grand nombre dans les écoles d'arts et métiers et, de plus en plus, après en apprentissage, dans les technicums. Un cours de raccordement d'une année leur permet d'accéder au gymnase scientifique.

D'une manière générale, les divers secteurs de l'école primaire vaudoise évoluent de manière non spectaculaire, mais effective, à la fois vers les modes et les formes d'enseignement inspirés par la recherche pédagogique moderne, et vraisemblablement aussi vers les nouvelles structures scolaires qui sortiront des études en cours.

Ernest Cavin

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Nous aborderons cette année quelques questions concernant les élèves, puis les maîtres, enfin l'enseignement en général.

Les élèves. — Le nombre des élèves fréquentant les écoles secondaires augmente constamment et rapidement, ce qui pose des problèmes de locaux de plus en plus difficiles. Leur solution exige sacrifices financiers, collaboration et imagination.

Effectifs. — Quelques chiffres intéressants:

	fin 1966	fin 1967	
Degré inférieur: 10-16 ans	7600	8000	élèves
Degré supérieur: dès 16 ans	2500	2600	élèves

L'augmentation est sensible, surtout à Lausanne où les collèges ont dû absorber près de 200 élèves de plus en 1967.

Décentralisation. — Comme il ne semble ni possible, ni souhaitable de construire de nouveaux bâtiments à Lausanne, seule la décentralisation permettra de faire face à cette montée des effectifs.

Les communes ont la charge des collèges et Lausanne a cherché une solution dans ce sens: des classes du cycle d'orientation rattachées à l'ensemble des collèges lausannois vont s'ouvrir: à Renens, en septembre 1968; à Prilly, en avril 1969.

L'Etat doit trouver les solutions pour les Gymnases, les Ecoles normales et l'Ecole supérieure de commerce.

Au printemps 1968, deux classes d'Ecole normale se sont ouvertes à Montreux, suivant l'exemple d'Yverdon où l'Ecole normale est complète mais non encore logée dans ses propres locaux.

Classes de formation pédagogique. — Ces classes, permettant aux porteurs de baccalauréats, de maturités commerciales ou de diplômes de culture générale d'obtenir en un an et demi le brevet primaire, ont acquis une certaine indépendance. Elles sont placées sous la direction du doyen de l'Ecole normale de Lausanne et logées dans un bâtiment séparé. Leur organisation doit être améliorée, mais l'expérience se révèle heureuse.

Collèges à cinq classes. — Une rubrique qui va disparaître! En 1967, il y avait encore deux établissements qui n'accueillaient les élèves que de 11-16 ans: Château-d'Œx et Sainte-Croix. En 1968, les autorités de ces communes ont fait l'effort nécessaire et, actuellement, tous les collèges vaudois dispensent six années d'enseignement.

Dispenses d'écolage et bourses d'études. — Les deux départements dont dépendent la formation professionnelle, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, mettent sur pied une loi cantonale sur les bourses d'études. Cette harmonisation est souhaitée depuis longtemps.

Le service de l'enseignement secondaire a versé en 1967: 380 bourses d'une valeur moyenne de Fr. 1100.— à des élèves de plus de 16 ans. Les bénéficiaires n'étaient donc plus soumis à l'obligation scolaire et fréquentaient soit: des établissements officiels cantonaux, des écoles secondaires hors du canton, ou même des établissements privés préparant à la maturité.

Les maîtres. — *Leur recrutement* reste un problème important et un des soucis majeurs de notre département.

Il n'y a pas suffisamment de porteurs de titres légaux. Nous sommes donc obligés d'engager des maîtres et maîtresses possédant d'autres titres universitaires ou un brevet primaire de classe supérieure. Ces maîtres doivent suivre généralement des cours au Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire. Ils peuvent, si nécessaire, être astreints à l'année pédagogique entière. Ce sont souvent de bons éléments pour notre école secondaire.

Leur perfectionnement se poursuit par diverses voies:

— Séminaire d'information sur l'utilisation des moyens audio-visuels dans l'enseignement de la géographie.
Une salle spécialisée a été équipée dans un des collèges lausannois.

— Séminaire de formation continue des maîtres de mathématiques. Cette expérience en est à sa quatrième année et touche la quasi-totalité des maîtres.

— Recours à de nouveaux assistants de langue allemande, anglaise ou italienne.
Leur action a été coordonnée et rendue plus efficace.

Enseignement. — Dans toutes les disciplines et à tous les niveaux, un grand effort se poursuit:

— Diverses commissions poursuivent l'étude de l'introduction des mathématiques modernes à tous les degrés. Elaboration de cours polycopiés pour les gymnases.

— Préparation d'un manuel d'algèbre pour les collèges.

— Introduction des adaptations « P » et « G » du « Wir sprechen deutsch ».

— Extension des leçons de rattrapage, d'appui et d'études dirigées. Cette forme d'enseignement différentiel s'étend avec succès et paraît être une solution d'avenir.

— Essais de T.V. en circuit fermé.

— Poursuite des essais des périodes de 40 minutes. Un collège de 600 élèves a introduit ce système au printemps 1968, favorisant ainsi un enseignement plus personnel.

— Etude de mise sur pied d'un enseignement programmé pour les élèves de classes d'appui.

Ces études, ces travaux sont le signe d'un renouvellement des méthodes, des moyens et d'une adaptation de l'enseignement au monde actuel.

GEORGES DIND

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

1. *Aide de la Confédération aux cantons universitaires*

Si 1968 a été la dernière année du régime provisoire d'aide aux cantons universitaires, elle a été aussi celle de l'adoption par les Chambres fédérales le 28 juin de la « Loi fédérale sur l'aide aux Universités ».

Cette aide fédérale postule cependant un renforcement de la collaboration et de la coordination entre les universités suisses. Sur le plan romand, plusieurs accords, entre deux ou plusieurs cantons, sont intervenus dans des domaines divers (astronomie, biochimie, lettres, etc.) et permettent une fructueuse collaboration interuniversitaire. Les chefs des départements de l'Instruction publique des cantons de Fribourg, Vaud, Neuchâtel et Genève ont institué une Commission permanente de coordination entre les Universités romandes. Les premiers résultats obtenus sont encoura-

geants. Sur le plan suisse la coordination s'édifie aussi grâce à l'action conjuguée de la Conférence universitaire suisse et du Conseil suisse de la science.

2. *Transfert de l'EPUL à la Confédération*

Dans ce domaine, 1968 aura été une année décisive pour le Canton de Vaud. Les autorités fédérales et cantonales ont ratifié une convention réglant les modalités du transfert de l'EPUL à la Confédération dès le 1er janvier 1969.

De nombreuses questions doivent encore être élucidées: rapports entre l'Université et l'EPUL, collaboration entre la Faculté des sciences et la nouvelle institution fédérale, infrastructure et équipements de base des terrains de Dorigny, installations sportives, etc.

Il ne faut pas tourner aujourd'hui cette page historique sans se souvenir de tous les sacrifices consentis depuis 1853 par le canton de Vaud pour le renom et le rayonnement de son EPUL; mais en dépit de ce geste que représente pour notre canton le renoncement à une haute école, il faut se réjouir de le voir contribuer au développement de la technique en Suisse et à l'essor industriel du pays tout entier.

3. *Avant-projet de loi sur l'Université de Lausanne*

Dans le domaine législatif, il faut citer le travail accompli par une commission restreinte chargée par le Conseil d'Etat d'élaborer un projet de nouvelle loi sur l'Université. Une commission extra-parlementaire vient d'être désignée pour examiner les textes qui ont été élaborés. Présidée par le chef du Département de l'instruction publique et des cultes, elle est constituée des représentants de larges milieux: politiques, économiques, universitaires, étudiants, etc. Elle va se mettre incessamment au travail. De ses travaux devra sortir une loi tenant largement compte des conditions actuelles de l'enseignement supérieur, comme aussi des structures qui doivent être celles d'une université moderne, apte à faire face aux exigences d'une administration et d'un enseignement efficace et rationnel.

Sans attendre cependant l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi, le Conseil d'Etat a, le 4 juin 1968, créé par voie d'arrêté le Rectorat. Composé du recteur et de deux vice-recteurs, ce nouvel organe de l'Université entrera en fonction le 15 octobre 1968. S'il est trop tôt pour parler d'expérience, tout laisse supposer qu'il sera à la mesure des problèmes qui se posent aujourd'hui, dont l'implantation progressive des facultés à Dorigny n'est pas le moindre.

4. *Cité universitaire vaudoise de Lausanne-Dorigny*

A la suite de l'important rapport déposé au milieu de 1967 par la Communauté de travail pour la mise en valeur des terrains de Dorigny, le Conseil d'Etat a mis en place un organe efficace pour passer à la réalisation des premiers projets. C'est ainsi que le 16 janvier 1968, il a créé un Comité directeur et un Bureau de construction de la future université.

Le Comité directeur, composé de MM. E. Faillettaz, président, E. Dubochet et R. Givel, membres, a reçu pour mission d'assurer le transfert de l'Université de Lausanne sur les terrains de Dorigny, selon les

principes généraux inscrits dans le plan directeur adopté par le Grand Conseil et dans la limite des disponibilités financières du canton et des subventions fédérales.

Doté de pouvoirs étendus et d'une liberté d'action nécessaire et indispensable, le Comité directeur s'est mis hardiment au travail. Au début de l'été, il était en mesure de proposer au Conseil d'Etat une solution intéressante concernant la construction d'un collège propédeutique pour la Faculté des sciences. Aussi, cette année encore, le Grand Conseil sera appelé à voter d'importants crédits pour l'édification à Dorigny d'un premier complexe de bâtiments.

A une époque où tout se déroule à un rythme toujours plus rapide, la création du Comité directeur permet de faire face à la situation et de discerner les problèmes qui doivent avoir la priorité sur d'autres. Un certain retard dans l'équipement de l'Université de Lausanne va être comblé; la réalisation des projets se fera étape par étape mais sans interruption jusqu'à l'achèvement complet. Les résultats obtenus ces derniers mois nous donnent la certitude de la réussite.

ROBERT ANKEN